

Le 26 mars 2020



MAIRIE
DE
CORMEILLES-EN-PARISIS
(VAL D'OISE)

N°28-2020__DDEV/AE/MA

Affaire suivie par Mohamed ALAHOUM

Service Economique

Tél. : 01 34 50 47 13

Objet : Lettre ouverte aux bailleurs de local commercial

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, en raison de la propagation sur notre territoire de l'épidémie du COVID-19, notre pays traverse actuellement une crise sanitaire sans précédent. Une crise qui a obligé le Président de la République et son gouvernement à prendre des mesures radicales afin de combattre ce virus : fermeture des écoles, confinement à domicile mais également fermeture d'un grand nombre de commerces et établissements recevant du public.

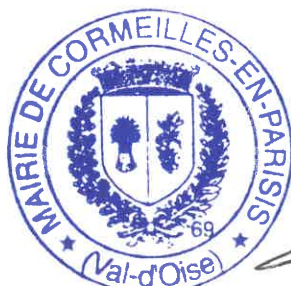
Comme vous le savez donc, ces mesures impactent notre économie dont le Commerce constitue un secteur majeur. C'est donc un grand nombre de commerçants sur notre commune qui se trouvent lourdement impactés par cette situation et, pour certains, dans une situation financière déjà très difficile. Or, cette période de confinement risque de durer plusieurs semaines.

C'est pourquoi, j'ai pris l'initiative de vous écrire afin de vous demander, de bien vouloir accepter de mettre en place les mesures recommandées le vendredi 20 mars 2020 par les principales fédérations de bailleurs. À savoir notamment, que « *le recouvrement des loyers et charges est suspendu à partir du 1er avril 2020, et pour les périodes postérieures d'arrêt d'activité imposées par l'arrêté. Lorsque l'activité reprendra, ces loyers et charges feront l'objet de différés de paiement ou d'étalements sans pénalité ni intérêts de retard et adaptés à la situation des entreprises en question* ».

Pour ma part, j'ai pris la décision de suivre ces recommandations et même d'aller au-delà de celles-ci en annulant le paiement des loyers des exploitants de locaux commerciaux dont nous sommes propriétaires.

Aux vues des conditions économiques très difficiles que traversent les commerces de ma commune et comme le recommandent donc vos fédérations représentatives de bailleurs, je sollicite votre haute bienveillance afin de leur accorder un report voire une annulation de paiement des loyers pour défaut d'exploitation indépendant de leur volonté et cela tant que la situation ne sera pas revenue à la normale, et ce en concordance avec les décisions prises par la ville, et l'agglomération ValParisis.

Ne doutant pas de votre solidarité, et dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes meilleurs sentiments.



Le Maire,
Président de l'Agglomération Val Parisis,
Conseiller Départemental du Val d'Oise


Yannick BOËDEC